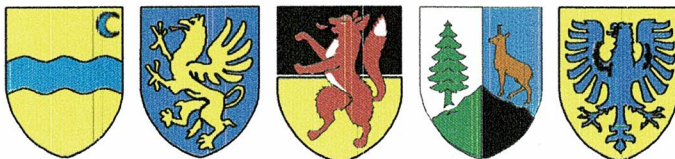


Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac

Commission de gestion et des finances



Villeneuve, le 11 mars 2025

	Dates séances		Signatures
Rapporteur M. Jean-Daniel Zufferey	05.03.25		
M. Pascal Aeberhard	05.03.25		
M. Sunil Khurdi	05.03.25		
M. Paulo Teixeira	05.03.25		
Mme Aurélie Ziörjen	05.03.25		

Rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis no 01/2025, concernant les comptes 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de gestion et des finances (COGEF) chargée de l'étude s'est réunie le 5 mars 2025 à 18h30 à l'hôtel du Quai à Villeneuve pour l'examen du préavis 01/2025 concernant les comptes 2024. Dès 19h45 Monsieur Marc-Olivier Narbel, président du CODIR, nous a rejoint.

Les membres de la commission le remercient pour sa présence, pour sa disponibilité, ainsi que pour les compléments d'informations et les éclairages apportés en séance puis dans le courriel du 7 mars de Mme Diamanta Maliqi.

La COGEF est appelée à se déterminer sur tous les postes comptables liés au bon fonctionnement du Conseil intercommunal, au CODIR et à l'administration de l'ASPIHL pour l'exercice 2024. Les montants de ces différents postes ont été passés en revue et semblent cohérents.

Les charges brutes sont inférieures de CHF 197'549.66 par rapport au budget 2024 (-3.64%) et supérieures de CHF 343'146.87 (+7.03%) par rapport aux comptes 2023. La commission souhaite mettre en évidence les points suivants :

- La COGEF a transmis au CODIR une série de questions orales et écrites auxquelles le CODIR a répondu à satisfaction par écrit (cf. document annexé). Elle a demandé et obtenu que le bilan lui soit transmis avec la numérotation idoine.
- La COGEF a pris note du rapport d'auditeur positif du fiduciaire.
- 3540 Roche – module : La durée de location a été prolongée pour pallier au manque de salle jusqu'à la réalisation d'Ecublens. Le chauffage est inclus dans la facture d'électricité.
- 5006 SSF (Sport scolaire facultatif) : La différence avec le budget s'explique par la difficulté à recruter une personne pour remplacer la responsable et par l'abandon de certaines activités n'ayant que très peu de participants.
- 5007, 5008, 5200.3653.00 et 5200.3663.01 Camps, courses, spectacles, loisirs et sports scolaires : Si les dépenses pour ces postes sont en augmentation par rapport à 2023 (+74'405.- frs), elles n'atteignent toujours pas les montants budgétisés de 375'500.- frs. (-126'894.- frs). La COGEF rappelle que ces activités sont importantes pour le développement et la socialisation des enfants et des adolescents. Nous rappelons en outre à la direction d'école que selon l'article 75 al. 5 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) les enseignants sont tenus d'accompagner leurs élèves lors d'activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire.
- 5100.3003.00 Conseil d'établissement : Le conseil d'établissement a dépensé moins de la moitié du budget alloué. La COGEF prend note du souci d'économie mais rappelle les missions de ce conseil en lien avec la vie de l'établissement et les échanges nécessaires avec la population et les parents d'élève.
- 5100.3512.01 DGEO-bibliothécaire : La différence avec le budget s'explique par la fermeture pour les travaux et un arrêt maladie.

Pour conclure, les membres de la commission constatent qu'hormis des variations mineures ou justifiées les comptes correspondent au budget et aux préavis déjà acceptés par ce conseil pour les constructions.

Au vu de tout ce qui précède, la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté et donc de prendre les décisions suivantes :

- **vu** le préavis N° 1/2025 relatif aux comptes 2024
- **ouï** le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 tels que présentés.
- De donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion,

Annexe : Comptes 2024 : Questions du Conseil intercommunal

Villeneuve, le 11 mars 2025

Pour la Commission :

Jean-Daniel Zufferey 1^{er} membre

Pascal Aeberhard

Sunil Khurdi

Paulo Teixeira

Aurélie Ziörjen